


Communauté de communes Terres de Perche
Liste des délibérations
Séance du 5 juillet 2022

Numéro de la délibération	Intitulé	Statut
85-22	Interconnexion des réseaux d'eau potable : Attribution Marché Maîtrise d'œuvre Tranche 2 (Saintigny/Saint Victor de Buthon)	Adoptée
86-22	Interconnexion des réseaux d'eau potable : Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre Tranche 3 (Saintigny/Marolles Les Buis/ compris bache de stockage)/ Combres /options : Coudreceau)	Adoptée
87-22	SPANC : marché de service - vidanges groupées – relance d'un accord cadre sous la forme d'un marché à bons de commande (2023 – 2026)	Adoptée
88-22	SPANC : modification du règlement de service	Adoptée
89-22	Voirie : marché de travaux – relance d'un accord cadre sous la forme d'un marché à bons de commande (2023 – 2026)	Adoptée
90-22	Dossiers Perche Ambition Immobilier	Adoptée
91-22	Composition du Conseil d'exploitation « Transport de personnes – mobilité », élection des membres de la société civile	Adoptée
92-22	Modification des statuts du SITS	Adoptée
93-22	Avenant au marché de Transport à la demande	Adoptée
94-22	Soutien financier à la manifestation « Fête de la Pomme »	Adoptée
95-22	Présentation du rapport d'activité 2021 du SICTOM de Nogent le Rotrou	Adoptée
96-22	Tableau des effectifs : Ouverture d'un poste d'adjoint administratif Principal première classe	Adoptée

Le Président
Eric GERARD



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°85-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Interconnexion des réseaux d'eau potable : Attribution Marché Maîtrise d'œuvre Tranche 2 (Saintigny/Saint Victor de Buthon)

La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître d'ouvrage au projet comprend l'ensemble des travaux à hauteur de : 1 500 000 euros HT (hors études et frais de maîtrise d'œuvre)

Un rapport d'analyse des offres a été formalisé et a été présenté le 28 Juin 2022 aux membres de la commission MAPA. Il détaille la procédure, l'ensemble des offres et classe celles-ci en fonction des critères suivants :

Valeurs techniques et références : 60 points

Prix : 40 points.

Aucune phase de négociation n'a été mis en œuvre.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission MAPA proposent de valider le classement des offres et de retenir l'entreprise IRH arrivée première avec un total de points attribués de 100 sur 100 et un montant total d'honoraires de 41 900 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de l'entreprise IRH pour un montant total de 41900 € HT et de donner pouvoir au Président pour la signature des pièces contractuelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-85-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,
Eric GERARD



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°86-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOIGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Interconnexion des réseaux d'eau potable : Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre Tranche 3 (Saintigny/Marolles Les Buis/ Combres /options : Coudreceau)

La CDC souhaite lancer la tranche 3 des opérations d'interconnexion des réseaux d'eau potable de son territoire. Elle concerne les communes de Saintigny, Marolles les Buis et Combres.

De plus, la CDC du Perche souhaiterait pouvoir étudier le raccordement du château d'eau de la commune déléguée de Coudreceau (Arcisses) au réseau interconnecté de Marolles les Buis situé à 2,8 km au lieu de réaliser une connexion avec le château d'eau d'Arcisses situé à 5,7 km.

Pour permettre de respecter des échéanciers contraints, notamment vis-à-vis des demandes de subvention à réaliser en 2023, il convient de lancer une consultation maîtrise d'œuvre pour la tranche 3 d'interconnexion intégrant cette possibilité de raccordement de Coudreceau.

La consultation de maîtrise d'œuvre pour la tranche 3 est la suivante :

Tranche Ferme :

Lieux d'exécution : Saintigny (Bâche de stockage) - Marolles Les Buis.
Distance et type de canalisation : 1 km en fonte DN125
Éléments spécifiques : Bâche de stockage de 500 m3, surpression.
Montant prévisionnel travaux : 540 000 € (hors études et MOE)

Lieux d'exécution : Saintigny - Combres
Distance et type de canalisation : 4.5 km en fonte DN125
Montant prévisionnel travaux : 675 000 € (hors études et MOE)

Tranche optionnelle n°1 :

Lieux d'exécution : Coudreceau

Distance et type de canalisation : 2.8 km en fonte DN100 (A définir)

Montant prévisionnel travaux tranche optionnelle : 420 000 € (hors études et MOE)

Soit un montant de travaux de 1 215 000 € (pour la tranche Ferme), et de 420 000 € pour la tranche optionnelle n°1, hors études et frais de maîtrise d'œuvre.

En cas de réalisation, la tranche optionnelle n°1 ferait alors l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage entre les communautés de communes du Perche et de Terres de Perche. Les demandes de subventions associées pourraient être réalisées au nom de la CDC du Perche par la CDC Terres de Perche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de donner pouvoir au Président pour le lancement de cette consultation de maîtrise d'œuvre.

**Le Président,
Eric GERARD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-86-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°87-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : SPANC : marché de service - vidanges groupées – relance d'un accord cadre sous la forme d'un marché à bons de commande (2023 – 2026)

Un marché de service de vidanges groupées pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif doit être relancé, le précédent arrivant à échéance au 31/12/2022.

Ce marché sera décomposé en deux lots distincts.

Lot 01 : Zone NORD (13 communes) :

Belhomert Guéhouville, Champrond en Gâtine, Fontaine Simon, La Loupe, Les Corvées Les Yys, Manou, Meaucé, Montireau, Montlandon, St Eliph, St Maurice St Germain, St Victor de Buthon, Vaupillon.
Soit environ 2 000 installations d'ANC.

Lot 02 : Zone SUD (9 communes) :

Chassant, Combres, La Croix du Perche, Frazé, Happonvilliers, Marolles les Buis, Nonvilliers-Grandhoux, Saintigny, Thiron Gardais.
Soit environ 2 000 installations d'ANC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de donner pouvoir au Président pour le lancement de cette consultation sous forme d'un marché d'accord-cadre : marché de prestation de services à bons de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, pour une quantité annuelle de 25 à 125 vidanges par lot.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-87-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,
Eric GERARD



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°88-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaients présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOJNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : SPANC : modification du règlement de service

Suite à la commission environnement, travaux et équipements en date du 30 Mars 2022, et suite à la conférence des maires du 21 Juin il est proposé au Conseil d'approuver la modification du règlement de service du SPANC .

Les principales propositions de modifications du règlement de service sont les suivantes :

- Mise à jour du départ de Coudreceau et ajout de la commune nouvelle de Saintigny
- Intégration du traitement du volet ANC dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme (PC, DP, PA & CU type b)
- Intégration du rôle et des obligations du SPANC dans le cas des gros dimensionnements (> 20 EH et < 200 EH)
- Passage de la fréquence des contrôle périodiques de 6 à 8 ans (pour mémoire 10 ans maxi)
- Apport de précisions sur les cas particuliers pour l'application de la redevance SPANC
- Proposition d'une nouvelle tarification du SPANC avec :
 - Augmentation des pénalités financières 20 € -> 100€

Pour ce dernier point, le cadre légal permettant la modification du tarif des pénalités est la **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**. Cette nouvelle loi comporte un volet concernant les SPANC (chapitre III « Protéger les écosystèmes et la diversité biologique », Articles 62 et 63).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification du règlement de service et des pénalités financières conformément aux documents ci-dessus et ci-joints en vue d'une mise en application au 1^{er} Janvier 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-88-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président,
Eric GERARD**



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°89-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOJNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Voirie : marché de travaux – relance d'un accord cadre sous la forme d'un marché à bons de commande (2023 – 2026)

Malgré la restitution intégrale de la compétence « voirie » aux communes sur l'ensemble du territoire de la CdC, il est proposé de continuer de faciliter l'exercice de cette compétence par les communes tel que cela a été réalisé de 2019 à 2022.

Afin de permettre aux communes de continuer de bénéficier d'économies d'échelle sur les prix de travaux, la CdC propose d'apporter à nouveau son soutien aux communes par la constitution d'un groupement de commande pour la période 2023-2026 dans les conditions suivantes :

- Constitution d'un groupement de commande entre les communes et la CdC pour la passation d'un marché de travaux à bons de commande (accord-cadre) dont le coordonnateur sera la CdC
- Le rôle de coordonnateur de la CdC sera alors d'élaborer le DCE, publier l'avis, réceptionner les offres, convoquer la CAO, attribuer le marché, signer le marché et le transmettre au contrôle de légalité, le notifier et gérer ses éventuels avenants.
- Chaque membre du groupement assurera ensuite directement l'exécution du marché sur les plans administratifs, techniques et financiers (émission des bons de commande, suivi du chantier, paiement direct des factures à l'entreprise).
- Chaque commune élabore sa demande de FDI auprès du Conseil Départemental.

Accord-cadre selon un budget prévisionnel annuel de 125 000 à 450 000 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie sur la période 2023-2026 dont le coordonnateur sera la CdC et d'autoriser le Président à passer un marché à bons de commande et à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-89-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président,
Eric GERARD**



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°90-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : Mme Dominique WAGNER

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Dossiers Perche Ambition Immobilier

De nouveaux dossiers sont proposés au Conseil communautaire :

- **M. Sébastien Caraux – TSC Caraux – Achat d'un bâtiment – Meaucé**

Acquisition d'un bâtiment en friche sur la commune de Meaucé. (Ancien bâtiment Decherf.)

- Projet : Achat d'un bâtiment
- Investissement global : 150 000 €/HT
- Subvention proposée : 5000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

- **M. Aurélien Ferré – Ferré Dupin – Achat d'un bâtiment – Thiron Gardais**

Achat d'un bâtiment en friche sur la zone d'activité de Thiron Gardais.

- Projet : Achat d'un bâtiment
- Investissement global : 250 000 €/HT
- Subvention proposée : 5000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

- **M. Benoît Masson – Agrifarm – achat d'un bâtiment – Belhomert Guéhouville**

Achat d'un bâtiment en friche sur la zone d'activité de belhomert Guehouville.

- Projet : Achat d'un bâtiment
- Investissement global : 190 000 €/HT
- Subvention proposée : 5000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorable à l'attribution de ces subventions au titre du dispositif Perche Ambition.

**Le Président,
Eric GERARD**



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°91-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Composition du Conseil d'exploitation « Transport de personnes – mobilité », élection des membres de la société civile

Lors du conseil communautaire du 8 juin 2022, le conseil communautaire a désigné les 3 membres titulaires, élus de la CDC ainsi que les 3 membres suppléants.

Le Conseil d'exploitation comprend également un membre titulaire de la société civile et un membre suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner en tant que membres de la société civile : Mme Claudette Leparq titulaire et Mme Annette Renaudon suppléante.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-91-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,
Eric GERARD



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°92-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Modification des statuts du SITS de la région de Nogent le Rotrou

Le Syndicat intercommunal de transports scolaires de la Région de Nogent le Rotrou a effectué un changement de statuts pour modifier l'adresse de son siège au 3 rue Doullay, 28 400 Nogent le Rotrou.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ce changement de statuts. Les nouveaux statuts sont joints à la délibération.

Le Président,
Eric GERARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-92-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°93-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Avenant N°1 au marché de Transport à la demande

Le service de transport à la Demande expérimental a démarré en mars 2022 dans le cadre d'un contrat passé avec l'entreprise Phenix sur les deux lots distincts suivants :

- Lot 1 : secteur Loupéen en fonctionnement le mardi
- Lot 2 : secteur Thironnais en fonctionnement le mercredi

Proposition d'avenant au marché (en accord avec le prestataire) :

- Lot n°2 : Suppression du mercredi et remplacement par le samedi
- Lot n°1 et n°2 : Suppression de la frontière Loupéen/Thironnais = un service qui fonctionnerait ainsi le mardi et le samedi dans la totalité du territoire
- Aucune modification financière dans le cadre de l'avenant au fonctionnement du service ni pour le lot n°1 ni pour le lot n°2.

Lors de sa séance du 04 juillet 2022, le groupe de travail « mobilité » a émis un avis favorable sur cette modification.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'avenant mentionnée ci-dessus et autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président,
Eric GERARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-93-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°94-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Soutien financier à la manifestation « Fête de la Pomme »

La Fête de la Pomme est une manifestation traditionnelle qui était organisée à La Loupe par l'Office du Tourisme.

Cette manifestation a été reprise en 2021 par le Comité des Fêtes de La Loupe dans le cadre d'un premier partenariat avec la Commune des Corvées Les Yys visant à redynamiser la manifestation et étendre son influence sur le territoire intercommunal.

Dans ce prolongement, l'édition 2022 de la manifestation se déroulera le dimanche 23 octobre aux Corvées les Yys. La commune a confié à l'association La Cédille l'animation de la fête.

C'est dans ce cadre que l'association La Cédille sollicite la Communauté de communes pour l'attribution d'une subvention de 1 800 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 800 € à l'association La Cédille pour l'organisation de la Fête de la Pomme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-94-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,
Eric GERARD



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°95-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUDEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUDEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Présentation du rapport d'activité 2021 du SICTOM de Nogent le Rotrou

Comme chaque année, le conseil communautaire est invité à prendre connaissance du rapport d'activité du SICTOM de Nogent le Rotrou et à en prendre acte.

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2021 du SICTOM de Nogent le Rotrou joint à cette délibération.

Le Président,
Eric GERARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-95-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 33
- Vote : 33 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°96-22

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de St Victor de Buthon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Monique HERVET donne pouvoir à M. René ROUSSELLE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY

Objet : Tableau des effectifs : Ouverture d'un poste d'adjoint administratif Principal première classe

En prévision d'un avancement de grade d'un agent de la CDC, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal première classe à 25/35^e à partir du 5 juillet 2022. Après avis du Centre de gestion, un poste d'adjoint administratif principal deuxième classe pourra être supprimé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter une modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres de Perche en vue de la création :

- d'un poste Adjoint Administratif Principal 1^o classe à 25/35^e à compter du 5 juillet 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20220705-2022-96-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,
Eric GERARD

